



Communiqué de presse

Paris, le 29 avril 2020

Les élus du littoral adressent au Premier Ministre leurs propositions pour la sortie du confinement

Le Bureau de l'ANEL, réuni en visioconférence sous la présidence de Jean-François RAPIN, sénateur du Pas-de-Calais, le lundi 27 avril 2020, a souhaité définir une position commune pour envisager, suite aux annonces du Gouvernement, les mesures à prendre pour la sortie du confinement dans les collectivités littorales d'Hexagone et d'Outre-mer.

Les élus du littoral, conscients de la nécessité de concilier le respect des règles sanitaires indispensables à la santé de tous, professionnels, populations résidentes et touristiques, et la réouverture des lieux publics et privés pour sauver l'économie locale et touristique en péril, ont exprimé la demande de voir consolidé le binôme élu/préfet. Cet engagement permettra, dans le cadre d'une règle nationale clairement affirmée, d'adapter les mesures aux spécificités des littoraux aux topographies très variées et de prendre en compte les composantes sociales, culturelles, économiques et démographiques de leurs résidents.

Ils s'inquiètent toutefois des coûts générés par l'ensemble des dispositifs à mettre en place pour garantir la surveillance, le contrôle et la formation des personnels territoriaux à ces nouvelles pratiques (masques, gel, gants, aménagements des lieux publics...).

A l'issue de cette réunion, un courrier a été adressé au Premier Ministre Edouard PHILIPPE par le président de l'ANEL pour préciser les attentes des élus des collectivités littorales :

- **La définition d'un calendrier cohérent et progressif s'il le faut**, avec différentes étapes selon les activités privées ou publiques, afin de mettre en place les moyens humains nécessaires pour organiser l'accueil des populations sur nos littoraux et nos plages.
- **La possibilité pour l'élu local d'adapter la règle nationale à la diversité et aux particularités des situations locales, en bonne intelligence avec le préfet.**
- **Prévoir une nouvelle définition de la politique fiscale et un soutien financier pour compenser les dépenses des collectivités du littoral durement impactées par la crise sanitaire et leur donner les capacités d'investissements futurs pour assurer la transition énergétique.**

Contact presse : Christine LAIR, déléguée générale

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL

22 Boulevard de la Tour Maubourg 75007 PARIS

Tel : 01 44 11 11 70 - E-mail : anel1@wanadoo.fr - Site Web : www.anel.asso.fr